



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) DANS LE CADRE DE L'AXE 3 : « EQUIPEMENTS STRUCTURANTS » POUR LA RENOVATION DU SOL EN RESINE, L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PRATICABLE DANS LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU GYMNASE JACOB ET LE PASSAGE DU SYSTEME D'ECLAIRAGE EN LED**

Livry-Gargan, le **31 MAI 2024**

N° 2024-048

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la Ville d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de travaux de rénovation du sol en résine, d'acquisition et d'installation d'un nouveau praticable dans la salle de gymnastique du gymnase Jacob et le passage du système d'éclairage en LED ;

Considérant que ces travaux visent à améliorer les conditions de pratique de la gymnastique artistique masculine et féminine en club ainsi que la pratique d'activités gymniques et de motricité pour les scolaires (collèges, écoles maternelles et élémentaires) ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'axe 3 - « Equipements structurants » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'Axe 3 : « Equipements structurants » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de travaux de rénovation du sol en résine, l'acquisition et installation d'un nouveau praticable et les

travaux de passage de l'éclairage en LED dans la salle de gymnastique du gymnase Jacob ;

**Article 2** : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>		
Rénovation du sol en résine	18 478,12 €	Agence Nationale du sport Axe 3 : « Equipements structurants »	28 506,39 €	20 %
Acquisition et installation d'un nouveau praticable dans la salle de gymnastique du gymnase Jacob.	53 116,48 €	Région Île de France – Equipements sportifs de proximité – salles spécialisées	28 506,39 €	20%
Passage du système d'éclairage en LED	70 937,35 €			
		Commune de Livry-Gargan	85 519,17 €	60 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	85 519,17 €	
<b>TOTAL</b>	<b>142 531,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>142 531,95 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental